

*Seul le prononcé fait foi*

**Nadia Essayan : Intervention - Commission des affaires économiques**

Monsieur le président,

Mes chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner la proposition de loi déposée par le groupe Modem « visant à améliorer l'accessibilité des personnes qui ont un trouble du spectre de l'autisme par la mise en place d'une « heure silencieuse » dans les magasins de la grande distribution ». J'ai l'honneur d'en être la rapporteure.

**L'origine de cette PPL, c'est une expérimentation de terrain, que j'ai pu observer dans ma circonscription, dans la ville de Vierzon.** À la demande de la mère d'une adolescente autiste non verbale, Clémence, le supermarché local a accepté de mettre en place de façon hebdomadaire une « heure silencieuse », au cours de laquelle les lumières sont tamisées, la musique et les annonces sonores coupées et le bruit des appareils électroniques diminué. L'objectif est simple : permettre à la jeune fille de faire sereinement ses courses avec son éducatrice, le mardi après-midi. Il faut le rappeler, car les troubles du spectre autistique sont souvent encore trop méconnus du grand public, la visite d'un supermarché peut se transformer en une épreuve douloureuse : de nombreuses personnes présentant un trouble du spectre autistique vivent avec une hypersensibilité sensorielle, qui rend les lumières vives et l'environnement sonore, propres aux zones commerciales, très difficiles à vivre. Ce sont pour elles de véritables agressions. Environ 700 000 personnes sont concernées en France par des troubles du spectre autistique. Pour Clémence, la jeune fille dont je vous parlais, l'heure silencieuse a permis une véritable amélioration que j'ai moi-même eu la chance de pouvoir observer. Le supermarché en question a décidé, depuis, de proposer trois créneaux d'heure silencieuse par semaine pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'en bénéficier.

Après le succès de cette expérimentation locale, également mise en place dans d'autres supermarchés, certaines enseignes ont fait le choix de généraliser ce dispositif. C'est notamment le cas de Super U et d'Auchan.

**Face au succès de cette expérience, j'ai décidé de déposer une proposition de loi visant à généraliser ce dispositif.** J'ai conduit un travail de concertation en ce sens avec les acteurs du commerce ainsi qu'avec les associations compétentes.

**Dans le cadre du travail que j'ai mené en tant que rapporteure de la présente proposition de loi, j'ai pu mesurer que les difficultés d'accessibilité aux commerces et centres commerciaux étaient encore une réalité pour de nombreuses personnes en situation de handicap, et ce quel que soit le handicap concerné. La loi de 2005 a consacré un principe : celui de l'accessibilité à tout et pour tous.** Ce principe est très clairement énoncé à l'article L. 111-7 du code de la construction et de l'habitation. **Plus de 15 ans plus tard, le constat est sans appel : ce principe ne se traduit toujours pas pleinement dans les faits.** Les agendas d'accessibilité programmés, mis en place par le législateur en 2014, ont permis des avancées nombreuses, mais n'ont pas répondu à toutes les difficultés rencontrées.

**Face à cette réalité et dans le cadre d'un dialogue établi avec le Gouvernement, j'ai pris la décision d'élargir l'objet de ma proposition de loi.** Un amendement que j'ai déposé et qui a été cosigné par l'ensemble de mon groupe vise à remplacer le dispositif de l'heure silencieuse par une **négociation obligatoire entre le monde associatif et des acteurs économiques concernés, pour progresser ensemble sur les questions d'accessibilité.** Ces négociations, menées en concertation avec le Gouvernement, doivent aboutir dans un délai de 18 mois à compter de la promulgation de la loi et donner lieu, à terme, à un rapport devant le Parlement.

**L'heure silencieuse constituera, et j'y veillerai, l'un des éléments de cette concertation, parce que c'est aujourd'hui un manque important dans la législation concernant l'accessibilité.**

Ce sera un progrès majeur pour les personnes autistes bien sûr, mais aussi pour un ensemble d'autres publics, pour qui les lumières vives et l'environnement sonore des supermarchés sont source de mal être. Je pense par exemple aux personnes présentant d'autres troubles neuro-développementaux, aux personnes souffrant d'hyperacousie ou d'acouphènes, aux personnes âgées, mais aussi aux personnels des magasins. Il faut que les acteurs puissent préciser entre eux les modalités concrètes de déploiement de l'heure silencieuse. Je tiens à ce titre à saluer les associations bien sûr, mais également les acteurs du commerce qui se sont montrés très allants sur le sujet et avec qui nous allons continuer d'avancer sur cette problématique, via le guide de bonnes pratiques qui servira de support en attendant. Ce guide des bonnes pratiques permettra de mettre en place dès à présent le dispositif, avec des conseils et des propositions issues du partage des expériences déjà réalisées et continuera d'être alimenté pour améliorer encore cette séquence particulière d'une heure adoucie.

Cependant, la négociation que je propose va beaucoup plus loin que l'heure silencieuse, tout en l'englobant. Cette négociation sera l'occasion de dresser un état des lieux de l'accessibilité réelle des commerces de détail et des centres commerciaux pour les personnes en situation de handicap, et de proposer des améliorations en la matière. Les 12 millions de Français en situation de handicap bénéficieront directement de ces progrès. Plus globalement c'est l'ensemble de la société qui en bénéficiera. En rendant davantage accessibles ces lieux ancrés dans la vie quotidienne, nous souhaitons apporter une nouvelle pierre à l'édifice, pour construire une société plus inclusive et plus attentive aux autres. C'est là tout le sens de mon engagement en politique, permettre un mieux-vivre ensemble, dans nos diversités et avec nos atouts et nos fragilités.

Je suis convaincue que cette demande d'ouverture de négociation entre les différentes parties est le bon chemin à prendre, parce que je ne conçois que l'action politique doit se construire dans la concertation, mais aussi avec courage et conviction.

La concertation, c'est la marque de fabrique de mon groupe MoDem et Démocrates apparentés, parce que nous avons la place qui convient, au Centre, pour parler à tous, et travailler avec tous, pour le

bien commun. Cette concertation, j'ai su la mener pour l'heure silencieuse et elle a été reconnue et saluée. Je souhaite que la négociation que je propose puisse se dérouler dans le même esprit d'écoute, de confiance et de co-construction.

Concertation avec courage, ai-je dit plus haut. Ce courage, il nous est insufflé par les plus fragiles qui nous obligent à avancer et sollicitent ainsi le meilleur de nous-mêmes. Bien sûr, cela est exigeant et nous coûte dans sa mise en place, mais une fois réalisé, nous ne pouvons qu'être fiers de nous-mêmes d'avoir participé à abattre les murs qui nous séparent, d'avoir aidé à faire tomber la méfiance que nous avons les uns envers les autres, le rejet aussi parfois. Nous apprécierons d'avoir permis plus d'inclusion, et plus de vivre ensemble. Nous, responsables politiques, avons ce devoir de veiller aux plus fragiles d'entre nous, aux plus petits, afin que leur place parmi nous soit respectée.

J'ai parlé de la concertation avec courage et aussi conviction. Ma conviction, c'est que nous pouvons, que nous allons nous rassembler autour de cette proposition de loi portée par les parlementaires, pour améliorer l'accessibilité dans ces lieux de vie que sont les commerces de grandes surfaces, et cela parce que la cause est juste. Il est essentiel de permettre aux personnes ayant un handicap de faire leurs courses avec le maximum d'autonomie, dans le même sens que nous souhaitons qu'elles soient scolarisées avec les autres enfants et jeunes, qu'elles expérimentent de vivre en autonomie dans des logements adaptés parmi les autres, et qu'elles travaillent dans les mêmes lieux que tous. Aujourd'hui encore, tous ces objectifs sont loin d'être atteints, nous le savons bien, et il nous faut aller plus vite, plus loin.

Évidemment, dans cette ouverture, le concept de l'heure silencieuse qui était plus attrayant, plus parlant médiatiquement, sans disparaître, passe tout de même au deuxième plan, mais il a déjà fait l'objet d'un véritable engouement médiatique en 2019, lors du premier dépôt de la proposition de loi, permettant une belle sensibilisation sur le sujet, et j'encourage vivement les acteurs du commerce à continuer à déployer le dispositif qui commence à gagner d'autres terrains : j'ai ainsi pu assister, dans

le monde d'avant la Covid-19, à une séance de cinéma adaptée aux personnes avec TSA et donc avec un son et une luminosité moins forts que d'habitude ...

En élargissant la proposition de loi comme je le fais, j'élève notre ambition commune, à nous, parlementaires, pour les personnes porteuses de handicap, et c'est une véritable avancée dont nous pourrions nous féliciter si elle est votée, et plus encore si, à la suite de la navette parlementaire que j'espère rapide, elle est adoptée, et enfin qu'au terme de la négociation, un rapport soit remis au Parlement pour rendre compte devant nous des avancées.

Je vous remercie très vivement de votre écoute.